

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de Châteaubernard (Charente)

Séance du 07/10/2014

Date de la convocation

30/09/2014

L'an 2014, le 7 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard, régulièrement convoqué, était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre-Yves BRIAND, Maire

Date d'affichage

30/09/2014

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	25	24

Présents : M. BRIAND Pierre-Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. LIAUD Eric, Mme ROY Karine, M. OURTAAU Philippe, Mme DAGNAUD Pierrette, M. GOURGUES Christophe, Mme ARNEAU Christine, M. GAUTHIER Didier, Mme ROUMEAU Angélique, Mme BALUTEAU Pascale, M. DOUBLET Jean-Pierre, Mme LANCERON Bernadette, M. DERAND Michel, Mme VALENTE Aline, M. ETEVENARD Marc, Mme MAUMONT Maria, M. BIROT Jérôme, Mme BEAUDOIN Bettina, M. PLACERAUD Jean-Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MEUNIER Jean-Luc, Mme GAUVAIN Armelle

Excusé(s) ayant donné procuration : M. OURTAAU Patrick à M. DOUBLET Jean-Pierre, Mme PEREIRA Ana à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommée secrétaire : M. GOURGUES Christophe

SOMMAIRE

- 2014_11_01 Avenants au marché de l'Espace Festif et Culturel
- 2014_11_02 Dénomination de l'Espace Festif et culturel
- 2014_11_03 Aide aux voyages scolaires pour l'année scolaire 2014-2015
- 2014_11_04 Ouverture d'un poste de vacataire " cours découverte de l'informatique "
- 2014_11_05 Attribution de subventions associatives
- 2014_11_06 Décision Modificative n°5
- 2014_11_07 Tarifs vente d'espaces publicitaires
- 2014_11_08 Prise en charge d'une formation d'approfondissement au stage BAFA
- 2014_11_09 Rapport annuel exercice 2013 - service public de l'assainissement collectif
- 2014_11_10 Rapport annuel exercice 2013 - service public de l'eau potable
- 2014_11_11 Rapport annuel d'activité 2013 - Grand Cognac

Vote
A la majorité
Pour : 23
Contre : 4
Abstention : 0

D. n° 2014_11_01

Avenants au marché de l'Espace Festif et Culturel

Par délibérations n° 2011-06-01, 2013-05-03 et 2013-08-05, le conseil municipal avait entériné l'avis de la commission MAPA pour le choix de l'architecte et l'attribution des lots dans le cadre du marché de l'espace festif et culturel.

Suite à diverses modifications en cours de réalisation des travaux, M. le Maire propose à l'assemblée d'accepter les avenants audit marché dans les conditions suivantes :

Lot			Total retenu HT + avenant(s)	Avenant HT		Total HT avec avenant
5	menuiseries extérieures	BIRON	97 927,00 €	Avenant 5	1 201,00 €	99 128,00 €
6	Serrurerie	SAS AG2I	67 731,00 €	Avenant 6	1 930,00 €	69 661,00 €
7	Cloisons doublages	RENAUPLATRE	77 968,62 €	Avenant 5	949,40 €	78 918,02 €
11	électricité	BRUNET	245 432,00 €	Avenant 3	- €	245 432,00 €
14_2	Réseaux scéniques	GESTE SCENIQUE	72 170,00 €	Avenant 2	14 388,79 €	86 558,79 €
Total HTVA			561 228,62 €		18 469,19 €	579 697,81 €

Lot 5 Menuiseries extérieures

Recoupe d'une porte et fourniture et pose de tôle aluminium au pourtour des baies de la petite salle

Lot 6 Serrurerie

Calfeutrement des trois grandes portes métalliques

Lot 7 Cloisons, doublages faux plafonds

Travaux supplémentaires de fourniture et de pose concernant le hall d'entrée, l'accueil et la réserve bar

Lot 11 Electricité

Modification des éclairages de la petite salle (sans plus ou moins value)

Lot 14-2 Réseaux scéniques

Mise en place d'un projecteur d'images sur la façade extérieure

Modification de la commande d'éclairage et de la console

Le Conseil Municipal,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants au Marché de l'Espace Festif et Culturel dans les conditions évoquées ci-dessus.

Vote
A la majorité
Pour : 23
Contre : 4
Abstention : 0

D. n° 2014_11_02
Dénomination de l'Espace Festif et culturel

Il y aurait lieu que le conseil municipal se prononce sur la dénomination de l'espace festif et culturel.

La proposition étant : Le Castel

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Nomme l'Espace Festif et Culturel : " le Castel"

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2014_11_03

Aide aux voyages scolaires pour l'année scolaire 2014-2015

La Ville de Châteaubernard, dans le cadre de sa politique scolaire aux enfants de la Ville, apporte un soutien financier à l'occasion des voyages organisés dans le cadre de leurs études secondaires (collège et lycée).

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de

- Porter à 55 €, par an et par enfant domicilié sur la Commune, l'aide susvisée (*46 € en 2008, 47 € en 2009, 48 € année scolaire 2010/2011, 49 € année scolaire 2011/2012, 50 € année scolaire 2012/2013 et 2013/2014*)
- Prévoir la prise d'effet au 8 octobre 2014 (pour les années scolaires 2014/2015 2015/2016 et 2016/2017)
- Verser l'aide aux familles
- Autoriser le paiement des sommes correspondantes sur présentation d'un état certifié par les chefs d'établissements.

le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

- Porte à 55 €, par an et par enfant domicilié sur la Commune, l'aide susvisée (*46 € en 2008, 47 € en 2009, 48 € année scolaire 2010/2011, 49 € année scolaire 2011/2012, 50 € année scolaire 2012/2013 et 2013/2014*)
- Prévoit la prise d'effet au 8 octobre 2014 (pour les années scolaires 2014/2015 2015/2016 et 2016/2017)
- Verse l'aide aux familles
- Autorise le paiement des sommes correspondantes sur présentation d'un état certifié par les chefs d'établissements.

Vote
A la majorité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 4

D. n° 2014_11_04
Ouverture d'un poste de vacataire " cours découverte de l'informatique "

Depuis le 1^{er} Octobre 2008, la Ville de Châteaubernard propose une découverte de l'informatique.

Les cours de 6 à 8 personnes environ sont dispensés au sein de la médiathèque. En dehors des cours les équipements informatiques peuvent être utilisés par les adhérents de la médiathèque aux heures d'ouverture pour les recherches documentaires (fonds de la médiathèque et Internet).

Considérant le nombre d'inscrits, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir renouveler cette opération et d'autoriser le recrutement d'un (de) professionnel(s), par contrat vacataire, chargé(s) d'assurer spécifiquement les cours dans les conditions suivantes :

- Organisation de l'année scolaire en sessions thématiques
- Rémunération sur la base de 35 € de l'heure
- Contrat de vacation du 13 octobre 2014 au 30 juin 2015
- Cours d'une durée 1h30
- Base hebdomadaire maximale de 3 cours

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Autorise le recrutement d'un poste de vacataire pour les cours découverte de l'informatique.

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2014_11_05
Attribution de subventions associatives

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les demandes de subventions sollicitées :

Subventions exceptionnelles

Dénomination		Demande 2014	Proposition 2014
La jungle en folie	Animation « Fou de cirque »	250 €	250 €
EIRC	Festival « vent dans Vauzelles »	700 €	500 €
TOTAL			750 €

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré,

Accorde les subventions aux associations dans les conditions évoquées ci-dessus.

Vote
A la majorité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 4

D. n° 2014_11_06
Décision Modificative n°5

Il est proposé aux conseillers municipaux d'approuver les modifications budgétaires telles que prévues dans le document transmis en pièce jointe.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le rapporteur en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Approuve la Décision Modificative n°5 au Budget 2014, telle que présentée en pièce jointe.

Vote
A la majorité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 4

D. n° 2014_11_07
Tarifs vente d'espaces publicitaires

Il y aurait lieu que le conseil municipal se prononce favorablement sur les nouveaux tarifs relatifs à la vente d'espaces publicitaires sur le journal municipal et sur le site de la ville.

Ces propositions annulent et remplacent les tarifs en vigueur

Prise d'effet au 8 octobre 2014

JOURNAL MUNICIPAL	Pour un numéro	Pour deux ou trois numéros	Pour quatre à sept numéro	Pour huit numéros et plus
4ème de couverture	980 €	- 5 %	- 10 %	- 20 %
2ème de couverture	890 €			
½ page	590 €			
¼ de page	385 €			
1/6 de page	260 €			
1/8 de page	185 €			
1/16 de page	120 €			

Conception à la charge des annonceurs

SITE	Pour une publication annuelle	Si cumul avec un achat publicitaire dans au moins quatre numéros du journal municipal
	150 €	- 50 %

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Valide les nouveaux tarifs dans les conditions évoquées ci-dessus.

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2014_11_08
Prise en charge d'une formation d'approfondissement au stage BAFA

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre en charge la formation approfondissement BAFA « animer et accueillir la petite enfance » d'un agent de la médiathèque.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur la prise en charge de la seconde partie de la formation BAFA (stage approfondissement) et des charges afférentes à cette formation.

- Stage approfondissement du 20 octobre au 25 octobre 2014 à Vouneuil Sous Biard (86) pour un coût de 445 € (formation, hébergement et restauration comprise) + frais de déplacement

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Autorise la prise en charge de la formation approfondissement BAFA dans les conditions évoquées ci-dessus.

Vote
Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2014_11_09
Rapport annuel exercice 2013 - service public de l'assainissement collectif

Conformément au rapport annuel prévu à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales mais aussi du rapport annuel sur le prix et la qualité du service

prévu à l'article L 2224 - 5, Madame la Présidente du SIEAAC a remis un rapport retraçant l'activité de l'établissement au cours de l'année 2013.

Ce rapport a fait l'objet d'une présentation au comité syndical du SIEAAC.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de prendre connaissance de ce rapport.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport.

Vote
Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2014_11_10

Rapport annuel exercice 2013 - service public de l'eau potable

Conformément au rapport annuel prévu à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales mais aussi du rapport annuel sur le prix et la qualité du service prévu à l'article L 2224 - 5, Monsieur le Président du SIEAAC a remis un rapport retraçant l'activité de l'établissement au cours de l'année 2013.

Ce rapport a fait l'objet d'une présentation au comité syndical du SIEAAC

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de prendre connaissance de ce rapport.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport.

Vote
Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2014_11_11

Rapport annuel d'activité 2013 - Grand Cognac

Conformément aux dispositions des articles L 5211-39 et 40 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président de la Communauté de communes de Grand Cognac a remis un rapport d'activité au titre de l'année 2013.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de prendre connaissance de ce rapport.